

# CAHIER DES CHARGES N°26/001 POUR UN MARCHÉ DE SERVICES AYANT POUR OBJET

La désignation d'un partenaire pour poursuivre le  
développement de la formation à destination des  
stagiaires de l'IPI

Demande d'offre

IPI

Approuvée par le Conseil national du 04/03/2026

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>                                 | <b>2</b>  |
| <b>I. AU PRÉALABLE .....</b>                                    | <b>3</b>  |
| I.1. INFORMATIONS RELATIVES AU PRÉSENT CAHIER DES CHARGES ..... | 3         |
| I.2. CADRE LÉGAL .....                                          | 3         |
| <b>II. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES .....</b>                   | <b>4</b>  |
| II.1. DESCRIPTION DE LA MISSION .....                           | 4         |
| II.2. IDENTITÉ DE L'ADJUDICATEUR .....                          | 8         |
| II.3. MODE D'ADJUDICATION .....                                 | 8         |
| II.4. TARIF .....                                               | 9         |
| II.5. FORME ET CONTENU DE L'OFFRE .....                         | 9         |
| II.6. INTRODUCTION DE L'OFFRE .....                             | 10        |
| II.7. DELAI D'ENGAGEMENT .....                                  | 10        |
| II.8. CRITÈRES D'ADJUDICATION .....                             | 11        |
| II.9. OFFRE IRRÉGULIÈRE OU INCOMPLÈTE .....                     | 12        |
| <b>III. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES .....</b>                   | <b>13</b> |
| III.1. DIRECTION DE L'EXÉCUTION .....                           | 13        |
| III.2. RÉVISIONS DU PRIX .....                                  | 13        |
| III.3. DURÉE .....                                              | 13        |
| <b>IV. REALISATION / FACTURATION .....</b>                      | <b>14</b> |
| <b>V. ANNEXE : FORMULAIRE D'OFFRE .....</b>                     | <b>15</b> |

## I. AU PRÉALABLE

### I.1. INFORMATIONS RELATIVES AU PRÉSENT CAHIER DES CHARGES

Des informations relatives au présent cahier des charges peuvent uniquement être demandées à l'adresse suivante / par courriel envoyé à la personne de contact :

Nom : IPI – Institut professionnel des agents immobiliers

Adresse : Rue du Luxembourg 16B, 1000 Bruxelles (Belgique)

Tél : +32 2 505 38 64

Personne de contact : Steven Lee

Courriel : [steven.lee@ipi.be](mailto:steven.lee@ipi.be)

### I.2. CADRE LÉGAL

Arrêté Royal du 2 avril 2014 modifiant l'AR du 20 juillet 2012 déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Institut professionnel des agents immobiliers, en particulier l'article 43.

## II. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

### II.1. DESCRIPTION DE LA MISSION

Dans le cadre de sa professionnalisation, l'Institut Professionnel des Agents Immobiliers (IPI), créé par l'AR du 6 septembre 1993, souhaite désigner un partenaire pour la poursuite du développement de la formation à destination des stagiaires.

Chaque année, 750 à 850 nouveaux stagiaires sont inscrits sur la liste des stagiaires. En tenant compte des entrées et des sorties, il y a en moyenne 2 200 stagiaires inscrits sur la liste des stagiaires.

La formation pour les stagiaires que l'IPI souhaite mettre en place se compose des deux volets suivants :

1.1 Trois webinaires à la demande (WOD) obligatoires, d'une durée minimale de deux heures chacun, portant sur les thèmes repris ci-dessous. Pour chaque WOD, le contenu doit être défini en fonction des besoins professionnels des agents immobiliers.

- a. Déontologie de l'agent immobilier
- b. Anti-discrimination
- c. Anti-blanchiment

1.2 Une formation sur le stage en général. Cette formation sera développée et organisée par l'IPI et ne fait donc pas partie de la présente demande d'offre.

2. Une offre large et variée d'au minimum trente formations complémentaires, parmi lesquelles le stagiaire peut librement sélectionner l'équivalent de 12 heures de formation afin d'approfondir ou d'élargir ses propres connaissances et compétences.

Pour les trois webinaires à la demande obligatoires décrits au point (1.1), les dispositions suivantes s'appliquent:

- Les WOD doivent être consultables par le stagiaire indépendamment du lieu et du moment.
- Le fournisseur doit proposer un environnement capable de s'appuyer sur les procédures et flux d'authentification/autorisation de l'IPI. L'objectif global est de garantir que le stagiaire puisse accéder aisément aux WOD, à savoir via son compte personnel sur [www.ipi.be](http://www.ipi.be).
- Le fournisseur prévoit une connexion API avec la plateforme interne de formation de l'IPI (Edux), permettant un échange fluide des données nécessaires au bon fonctionnement du système, ainsi que le retour d'information lorsque les stagiaires concernés ont

complété les WOD obligatoires, de même que le retour d'information lorsqu'ils ne l'ont pas fait dans le délai fixé de six mois.

- Le fournisseur dispose d'une plateforme complète offrant les garanties nécessaires en matière d'accès et d'autorisation, et permettant, sur la base de loggings (techniques), de vérifier si les WOD ont bien été suivis.
- L'accès aux WOD obligatoires est limité à une période déterminée par l'IPI (en principe six mois).
- L'IPI organise lui-même une quatrième formation obligatoire (décrite au point 1.2) et est responsable des données relatives à la réussite de cette quatrième formation obligatoire.
- Le fournisseur est tenu de mettre en place un système de contrôle adéquat, doté d'outils de vérification, afin de garantir que les stagiaires suivent ces WOD de manière suffisamment attentive et complète. Le contrôle / la vérification repose sur l'exigence d'un visionnage actif du WOD, exprimée en pourcentage (100 % pour ces WOD).
- Le fournisseur est tenu d'assurer un support de service adéquat pour les problèmes techniques ou pratiques auxquels les stagiaires sont confrontés, sous la forme d'un helpdesk bilingue (NL/FR):
  - Support de première ligne : un helpdesk joignable par e-mail et par téléphone durant les heures de bureau, complété par d'autres outils pouvant être mis à la disposition des stagiaires ;
  - Support technique de deuxième ligne, capable de prendre en charge (au minimum durant les heures de bureau) d'éventuels dysfonctionnements techniques et bugs.

Cette assistance peut être fournie au moyen d'un système de ticketing. Il ne s'agit pas d'un soutien de contenu ou juridique, mais uniquement d'un service d'ordre technique.

- Le fournisseur est tenu de mettre à jour les WOD (décrits au point (1.1)). Selon l'ampleur de l'impact de la modification sur le contenu, cette mise à jour peut se faire soit par l'ajout d'une vidéo supplémentaire à la fin du WOD, soit par une refonte complète de celui-ci. Dans les deux scénarios, un délai d'un mois à compter de la date d'entrée en vigueur est prévu lorsque la mise à jour résulte d'une modification réglementaire. Cette mise à jour fait partie du prix auquel le marché est attribué. Le fournisseur indique de quelle manière il détectera activement les modifications pertinentes ayant un impact sur le contenu.

Il en résulte une séquence claire entre (1) et (2). En particulier : le stagiaire n'obtient l'accès à l'offre libre décrite sous (2) que lorsqu'il/elle a suivi ces quatre modules obligatoires dans les délais et satisfait aux critères d'accomplissement établis.

L'accès du stagiaire à l'offre visée sous (2) est donc conditionné à la réalisation complète des modules obligatoires décrits sous (1), complétés par la formation sur le stage proposée par l'IPI. Dès que les conditions visées sous (1) sont remplies, l'IPI informe le fournisseur, via l'API, du moment où un stagiaire peut être admis à l'offre libre.

Pour l'offre librement accessible décrite sous (2), les dispositions suivantes s'appliquent :

- L'offre libre se compose de 12 heures de formation, que le stagiaire peut choisir librement au sein d'une offre suffisamment diversifiée et approfondie, mise à disposition par le fournisseur et comprenant au minimum 30 formations.
- Cette offre doit répondre aux besoins de formation des stagiaires qui exerceront, après avoir accompli leur stage, les activités protégées par la loi sur les agents immobiliers, à savoir : l'intermédiation, la gestion des parties communes d'immeubles en copropriété (activités de syndic) et la gestion de biens privatifs pour le compte du propriétaire (activités de régisseur). L'offre doit également être suffisamment large et couvrir les différents segments du marché immobilier.
- Le fournisseur doit prévoir une offre équivalente pour chaque rôle linguistique. En d'autres termes, les stagiaires francophones et néerlandophones doivent pouvoir suivre la formation libre de manière équivalente. L'offre pour les deux rôles linguistiques ne doit pas être identique. En effet, le fournisseur doit pouvoir adapter le contenu aux réglementations régionales auxquelles les professionnels de l'immobilier sont confrontés. Le pouvoir adjudicateur est conscient que des modifications réglementaires majeures peuvent donc intervenir à des moments différents selon la région. La condition de base est toutefois que l'offre soit équivalente, en ce sens qu'elle doit permettre aux stagiaires des deux rôles linguistiques d'acquérir de manière adéquate, par la formation, les connaissances et compétences complémentaires requises et de se préparer ainsi (1) aux tests d'aptitude et (2) aux activités futures, en tenant compte, dans les deux cas, d'éventuelles spécialisations.
- L'offre peut notamment comprendre des webinaires en direct, compte tenu de leurs avantages pédagogiques:
  - la possibilité pour les stagiaires d'être confrontés aux questions, contributions, ... de professionnels, ce qui permet un échange d'expériences professionnelles;
  - la possibilité d'interagir avec le formateur et l'occasion de poser des questions
  - le fait que cette formule permette un suivi de présence plus complet et l'encourage également;
  - la meilleure garantie d'une participation active du stagiaire (un engagement plus contrôlable).
- Il n'est en aucun cas requis que ces formations soient exclusivement réservées aux stagiaires. Le fournisseur peut puiser dans des formations proposées, par exemple, aux agents immobiliers. Il peut également organiser des formations spécifiques pour les stagiaires, mais n'y est pas obligé.
- Le fournisseur soumet au contrôle de l'IPI une proposition concernant le front-end, sur laquelle l'IPI se prononcera. L'IPI ne souhaite pas développer son propre front-end et entend être entièrement déchargé de cette tâche par le fournisseur.
- Le fournisseur doit prévoir un système de contrôle adéquat, doté d'outils de vérification, afin de garantir que les stagiaires suivent ces formations de manière suffisamment

attentive et complète. À cette fin, le fournisseur propose un système de contrôle comprenant des outils de vérification et des critères d'accomplissement.

Le stagiaire doit pouvoir choisir librement la manière dont il consacre les 12 heures de formation, parmi les formations mises à disposition. L'objectif est en effet de permettre au stagiaire d'utiliser l'offre de formation de manière ciblée pour combler les lacunes dans ses propres connaissances et/ou compétences, ainsi que de mettre l'accent sur ses ambitions futures (spécialisation dans une activité ou un segment particulier). Le stagiaire est libre quant au choix tant du contenu que de la durée des formations suivies. Par exemple, un stagiaire peut suivre 4 formations de 3 heures ou 12 formations d'une heure chacune.

En fonction de cela, le fournisseur doit également proposer les développements informatiques et services nécessaires afin de permettre la réalisation du modèle décrit ci-après :

- Les trois WOD obligatoires (mentionnés sous (1.1)) ainsi que l'offre de formation complémentaire (mentionnée sous (2)) sont proposés via le compte IPI sur [www.ipi.be](http://www.ipi.be).
- L'authentification / autorisation s'effectue via le compte IPI sur [www.ipi.be](http://www.ipi.be) (SSO).
- Le fournisseur peut prévoir son propre système de gestion des inscriptions ou utiliser, à cette fin, les fonctionnalités offertes par la plateforme de formation de l'IPI (Edux).
- Après son inscription, le stagiaire reçoit sur son compte personnel sur [www.ipi.be](http://www.ipi.be), l'URL menant à la plateforme sur laquelle le fournisseur met les webinaires à la demande à disposition et où les stagiaires peuvent les suivre.
- L'IPI met à disposition les données nécessaires permettant au fournisseur de vérifier que les personnes qui s'inscrivent à cette formation sont effectivement inscrites sur la liste des stagiaires.
- Pour l'offre de formation complémentaire, le fournisseur transmet l'offre à l'IPI via API. Les stagiaires s'inscrivent via le site web de l'IPI. Le fournisseur gère les inscriptions et les formations, et tient à jour le décompte des heures déjà effectuées et de celles restant à effectuer.
- Le fournisseur suit la progression des stagiaires concernant les trois WOD obligatoires (mentionnés sous (1.1)) ainsi que l'offre de formation complémentaire (mentionnée sous (2)) et échange ces informations avec l'IPI.

## II.2. IDENTITÉ DE L'ADJUDICATEUR

Institut professionnel des agents immobiliers (IPI)

Rue du Luxembourg 16B

1000 Bruxelles (Belgique)

Numéro d'entreprise : 0267.300.821

## II.3. MODE D'ADJUDICATION

Dans le cadre du présent cahier des charges, l'IPI souhaite rassembler plusieurs devis qu'il soumettra au Conseil national pour évaluation. Les offres seront évaluées sur la base des critères d'adjudication énumérés au point II.8.

L'adjudicateur se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs soumissionnaires de son choix au sujet de tous les points des offres reçues et/ou du présent cahier des charges.

L'adjudicateur se réserve le droit aussi bien de renoncer à l'adjudication ou à la clôture du marché que de recommencer la procédure, autrement si nécessaire.

## II.4. TARIF

Le prix est fixé comme suit, selon les principes suivants :

- Un montant par stagiaire visant à couvrir le coût du développement, de la mise à jour et de la mise à disposition des trois modules obligatoires via WOD (mentionnés sous (1)). Ce montant sera dû par l'IPI dès qu'un stagiaire aura suivi intégralement au moins l'un de ces modules.
- Un montant par stagiaire destiné à couvrir le coût de la mise à disposition des formations (mentionnées sous (2)) qui sont ouvertes aux stagiaires ou développées pour eux. Ce montant sera dû par l'IPI dès qu'un stagiaire aura suivi intégralement au moins l'une de ces formations.

Les coûts liés au développement informatique, à la mise à disposition de la plateforme et au service (SLA) sont compris dans cette/ces rémunération(s).

## II.5. FORME ET CONTENU DE L'OFFRE

Le soumissionnaire établit son offre en français ou en néerlandais.

L'offre est élaborée sur la base des formulaires prévus à cet effet dans les documents du marché. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents, lui seul porte l'entière responsabilité de la correspondance parfaite entre les documents qu'il utilise et le formulaire joint aux documents du marché. Le soumissionnaire est censé avoir rédigé son offre selon ses propres constatations, opérations, calculs et estimations.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par lui.

Les ratures, annotations, ajouts ou modifications, tant dans l'offre que dans les annexes, pouvant influencer les conditions essentielles du marché comme les prix, les délais ou les spécifications techniques doivent aussi être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

## II.6. INTRODUCTION DE L'OFFRE

L'offre doit être envoyée par courrier recommandé et reçue par l'IPI ou déposée à la réception de l'IPI, avec signature pour réception (pendant les heures de service : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00), au plus tard le 07/04/2026.

L'offre doit être enfermée dans une double enveloppe.

- L'enveloppe intérieure doit comporter la mention « OFFRE 26/001 ».
- L'enveloppe extérieure doit être envoyée à l'adresse suivante :  
IPI – Institut professionnel des agents immobiliers  
à l'attention de Steven Lee  
Rue du Luxembourg 16B  
1000 Bruxelles

## II.7. DELAI D'ENGAGEMENT

Le délai pendant lequel le soumissionnaire est engagé par son offre est de 60 jours civils à compter de la date ultime de réception.

## II.8. CRITÈRES D'ADJUDICATION

Les critères suivants s'appliquent à l'adjudication du marché :

| Nr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Description                                             | Pondération |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------|
| 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Prix                                                    | 30          |
| <p>Le soumissionnaire est tenu de fixer les prix de façon transparente sous forme de montant fixe pour les points sous la rubrique II.4.</p> <p>Les points seront accordés sur la base de la formule suivante :</p> <p>score dx = 30 x (PI / Px)</p> <p>avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- score dx = points obtenus par le soumissionnaire x</li> <li>- PI = le prix du soumissionnaire régulier et sélectionné le moins disant</li> <li>- Px = le prix du soumissionnaire x</li> </ul>  |                                                         |             |
| 2*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Garantie pour l'exécution de la mission                 | 30          |
| <p>La condition de base repose sur le fait que le fournisseur démontre sa capacité à garantir l'exécution complète de la mission, y compris la réalisation de l'API avec la plateforme de formation de l'IPI (Edux) et l'échange de données requis.</p> <p>Cela inclut la condition de base selon laquelle le fournisseur doit disposer d'une plateforme performante permettant de proposer les WOD obligatoires et capable d'offrir les garanties nécessaires en matière de monitoring et de logging.</p> |                                                         |             |
| 3*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Garantie linguistique                                   | 10          |
| <p>Le fournisseur doit également démontrer sa capacité à proposer une offre équivalente en néerlandais et en français, et à pouvoir fournir au minimum les webinaires à la demande obligatoires (mentionnés sous (1)).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                         |             |
| 4*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Expérience dans l'organisation de formations similaires | 10          |
| <p>Le fournisseur doit disposer d'une expérience démontrable en matière d'organisation de formations et de WOD de qualité, en tenant compte de différents besoins de formation (par</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                         |             |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                          |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|----|
| exemple, des formations tant de niveau de base que de niveau avancé).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                          |    |
| 5*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Maintien à jour de l'ensemble de l'offre | 20 |
| Le fournisseur présente une proposition de méthode pour détecter les modifications réglementaires, ainsi que pour préciser la manière dont celles-ci seront intégrées dans l'offre de formation. À cet effet, il doit démontrer l'existence d'un réseau de spécialistes possédant une expertise et une expérience avérées, qui sera chargé de la détection desdites modifications réglementaires. |                                          |    |

Le soumissionnaire veillera à ce que l'API (Application Programming Interface) de l'IPI puisse communiquer avec la base de données du soumissionnaire. En effet, l'API du soumissionnaire et l'API de l'IPI doivent être connectés de manière à pouvoir assurer l'échange des informations (identité du membre IPI, avancement/réussite du parcours de formation, contrôles, etc.) avec l'outil de stage ainsi que la plateforme EDUX de l'IPI. Le soumissionnaire assumera l'entière responsabilité des frais de connexion entre les deux API.

(\*) Le soumissionnaire est tenu de fournir une description / explication détaillée pour chacun de ces critères d'adjudication. L'adjudicateur se réserve le droit de demander une explication supplémentaire aux soumissionnaires.

## II.9. OFFRE IRRÉGULIÈRE OU INCOMPLÈTE

Les offres ne répondant pas aux exigences minimales posées peuvent être automatiquement exclues.

Si une offre ne contient pas suffisamment d'informations et s'il est dès lors pratiquement impossible de l'évaluer sérieusement, cette offre peut être automatiquement exclue.

Sous peine d'irrégularité, l'offre ne peut pas faire référence à des conditions de vente générales ou particulières pour répondre à des exigences spécifiques, ni mentionner ces conditions au verso ou en annexe.

### III. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

#### III.1. DIRECTION DE L'EXÉCUTION

La direction de l'exécution des services sera assurée par :

Nom : Steven Lee

Téléphone : +32 2 505 38 64

Courriel : steven.lee@ipi.be

#### III.2. RÉVISIONS DU PRIX

Les conditions suivantes s'appliquent au marché en matière de révision du prix :

##### **Adaptation annuelle à l'indice des prix à la consommation**

Le prix mentionné au point II.4. seront adaptés une fois par an au coût de la vie. L'indexation est effectuée chaque fois à la date anniversaire de l'entrée en vigueur du contrat. Cette adaptation est réalisée sur la base des fluctuations de l'indice des prix à la consommation.

Le prix adapté ne peut pas être supérieur au montant obtenu en appliquant la formule suivante : prix de base multiplié par le nouvel indice et divisé par l'indice de départ.

Le nouvel indice est l'indice calculé et désigné à cette fin pour le mois précédant celui de l'anniversaire de l'entrée en vigueur du contrat.

L'indice de départ est l'indice des prix à la consommation du mois précédant le mois au cours duquel le marché a été adjudgé.

#### III.3. DURÉE

L'entrée en vigueur de la nouvelle formation pour les stagiaires doit intervenir le 01/01/27.

Après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire détermineront conjointement la date d'entrée en vigueur du contrat, en tenant compte de la date de mise en application de la nouvelle formation pour les stagiaires (à savoir le 1/1/2027), ainsi que du fait qu'une période suffisamment large doit être prévue en amont pour la réception provisoire (septembre/octobre 2026),

les phases de test (octobre/novembre 2026) et la réception définitive (décembre 2026), tant en ce qui concerne le contenu que le fonctionnement des aspects techniques.

Le contrat a une durée de 3 ans, résiliable unilatéralement par chacune des deux parties moyennant un préavis d'un an avant la date d'échéance du contrat. Si le contrat n'est pas résilié à sa date d'échéance, il est automatiquement prolongé pour une nouvelle période de 3 ans.

Après la première période de trois ans, il est également possible de résilier le contrat pendant la période en cours, moyennant un préavis d'un an.

#### IV. REALISATION / FACTURATION

L'adjudicataire a le libre choix des personnes employées par lui en vue de la réalisation du marché.

L'adjudicataire est tenu de soumettre au moins une facture par an.

L'IPI peut, sans indemnité de rupture, mettre immédiatement un terme au marché si l'adjudicataire manque à ses obligations ou si la qualité ou la quantité des cours est manifestement insuffisante.

**V. ANNEXE : FORMULAIRE D'OFFRE**

OFFRE POUR LE MARCHÉ AYANT POUR OBJET :

**« pour le développement de la formation à destination des stagiaires de l'IPI »**

IMPORTANT : CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE ENTIÈREMENT COMPLÉTÉ ET SIGNÉ PAR LE SOUMISSIONNAIRE. TOUS LES MONTANTS DOIVENT ÊTRE MENTIONNÉS À LA FOIS EN CHIFFRES ET EN TOUTES LETTRES.

**Personne physique**

Soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Personne de contact :

Ou (biffer ce qui ne convient pas) :

**Société**

La société (dénomination, forme juridique) :

Nationalité :

Siège social :

Numéro d'entreprise :

Téléphone :

Courriel :

Personne de contact :

Représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé démontrant leur compétence ou une copie certifiée conforme de leur procuration).

S'ENGAGE À :

### **Honoraires**

→ Honoraires comme prix global (rubrique II.4)

Le prix est fixé comme suit, selon les principes suivants :

- Un montant par stagiaire visant à couvrir le coût du développement, de la mise à jour et de la mise à disposition des trois modules obligatoires via WOD (mentionnés sous (1)). Ce montant sera dû par l'IPI dès qu'un stagiaire aura suivi intégralement au moins l'un de ces modules.
- Un montant par stagiaire destiné à couvrir le coût de la mise à disposition des formations (mentionnées sous (2)) qui sont ouvertes aux stagiaires ou développées pour eux. Ce montant sera dû par l'IPI dès qu'un stagiaire aura suivi intégralement au moins l'une de ces formations.

Les coûts liés au développement informatique, à la mise à disposition de la plateforme et au service (SLA) sont compris dans cette/ces rémunération(s).

Taux de TVA : .....

### **Paielements**

Les paiements seront effectués valablement par virement au compte ..... de l'institution financière ..... ouvert au nom de .....

### **Documents joints en annexe**

Sont joints à cette offre les documents datés et signés qui, conformément au cahier des charges de ce marché, doivent ou peuvent y être annexés, en particulier en vue de remplir les critères d'adjudication prévus au point II.8.



Cahier des charges du 04/03/2026

Référence : 26/001

Établi à

le

Le soumissionnaire,

Signature :

Nom et prénom :

Fonction :